

Le Ring Luçonnais

Affiliation aux fédérations de Savate Boxe française et D.A. de Boxe N° 085 006 et de Boxe Anglaise N°2139

Règlement intérieur – Saison 2020/2021

Mis à jour le 1^{er} Septembre 2020

Article 1 : Organisation de l'association

Le Ring Luçonnais a été créée en 1993 par M Yohane JOURDAIN sous le nom de club Luçonnais de Savate Boxe Française. C'est en 2004, qu'est adopté son nom actuel suite à l'affiliation du club à la fédération de Boxe Anglaise. Son président a été élu lors de la dernière assemblée générale et représenté par Monsieur Yohane JOURDAIN. Les couleurs du club son le rouge et le noir.

Article 2 : Les modalités d'adhésion

Lors de l'inscription, les pièces à fournir sont :

Un certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois reconnaissant l'aptitude à la pratique de la Savate Boxe Française et/ou de la Boxe Anglaise et/ou Cardio Boxing Fitness, 2 photos d'identité et le règlement de l'inscription (chèques ou espèces ou virement). Un paiement en trois fois est accepté. Le certificat médical et le règlement de l'inscription sont exigibles après 2 séances découvertes possibles (Décharge de responsabilité du club à signer). Questionnaire de santé COVID-19 à remplir.

En cas de non-paiement de la cotisation ou de non remise du certificat médical, l'exclusion du pratiquant peut être prononcée par le président du club.

Pour les mineurs : Une autorisation parentale doit être fournie à l'inscription (C.F. bulletin d'inscription).

Pour les compétiteurs : Le passeport sportif doit être obligatoirement complété par les médecins concernés (voir passeport) **sous peine de non-participation aux compétitions.**

Article 3 : Les activités

Au sein du club, il vous est proposé l'enseignement de :

La Savate Boxe Française en loisir ou en compétition.

Le Cardio Boxing Fitness

La Boxe Anglaise en loisir ou en compétition.

L'enseignement de ces deux boxes aux mineurs.

Six enseignants diplômés sont à votre disposition :

Savate Boxe française :

Mme BRODU Ingrid Monitrice Fédérale n° en date du 15/06/2019

M VARNAJOT Jacky Moniteur Fédéral n° 1989M10 en date du 22/04/1989, BPJEPS BP4LMP190629, INSTRUCTEUR n°2018-016

M JOURDAIN Yohane Moniteur Fédéral n°97-169 en date du 23/07/1998

M GUYONNET Damien Moniteur Fédéral n°2008-131 en date du 24/05/2008

M CORNIERE Gaétan Moniteur Fédéral n° 2015-148 en date du 27/06/2015

Boxe Anglaise :

M VARNAJOT Jacky BP JEPS spécialité activités pugilistes, mention boxe n°025130071 en date du 08/07/2013 / DEJEPS n°044-14-0004 en date du 11/02/2014

M VARREL Christophe Prévost Fédéral n°2012.42.732 en date du 21/09/202

Savate Forme

M VARNAJOT Jacky Moniteur Fédéral n°1989M10 en date du 22/04/1989

Article 4 : Les déplacements

Lors des déplacements au titre de l'association, l'utilisation des véhicules personnels et leur assurance relève de l'entière responsabilité de l'adhérent. Une participation aux frais peut être envisagée sur décision du bureau. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident lors des transports des pratiquants dans les véhicules à l'occasion de déplacements au titre de l'association. Il a été voté lors de la dernière assemblée générale un remboursement des frais de déplacements sur la base fiscal.